



## Changement de définition de poste

Par **megghan**, le **03/06/2013** à **20:51**

Bonjour

Mon supérieur est parti à la retraite et a été remplacé par une autre personne.

Celui-ci a décidé de reorganiser l'ensemble des services et de m'affecter à 50% à un autre service en remplacement partiel du directeur du service qu'il va renvoyer.

Cela ne m'intéresse a priori pas.

J'ai demandé des détails sur la nouvelle définition du poste, et n'ai pas eu de réponse, à part une demande de définition de mon poste de travail actuel et une plainte de mon manque de coopération.

Pour finir, il a répondu que cela ne changerait pas mon contrat et que donc je serais dans l'obligation d'accepter les modifications.

Qu'en pensez-vous ??

Le poste qu'il se propose d'ajouter à mon poste actuel (sans rien changer donc ;-)) n'a absolument AUCUN rapport avec mes compétences et peu avec mon expérience.

Merci de votre aide.

Meg

Par **P.M.**, le **04/06/2013** à **00:23**

Bonjour,

S'il s'agit d'une modification essentielle du contrat de travail, vous pourriez la refuser...